Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE PUBLIC DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (DOSSIER R-4060-2018)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le **Distributeur**) relative à l'établissement d'un service public de recharge rapide pour véhicules électriques (la **Demande**). La Demande du Distributeur ainsi que les documents y afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à ses bureaux.

LA DEMANDE

Le Distributeur demande à la Régie qu'elle établisse, en vertu de l'article 52.1.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), la juste valeur des actifs qu'elle estime prudemment acquis et utiles à l'exploitation du service public de recharge rapide pour les véhicules électriques et qu'elle détermine les montants globaux des dépenses qu'elle juge nécessaires pour assurer l'exploitation de ce service. Le Distributeur demande également l'autorisation de créer un compte d'écarts et de reports hors base de tarification et portant intérêts, afin d'y comptabiliser les frais réels engagés à compter du 17 août 2018.

Le Distributeur prévoit la mise en service sur une période de 10 ans de 1 580 bornes de recharge rapide à courant continu totalisant des investissements de 118,6 M$ et des dépenses d'exploitation de 39,5 M$.

Le Projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique énergétique 2030* du Gouvernement du Québec.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2018-127, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, tout budget de participation demandé doivent être transmis à la Régie et au Distributeur **au plus tard le 28 septembre 2018 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec